

Ce formulaire doit être dûment complété et signé pour tout retour de marchandise (pièces, appareils ou composantes). Le numéro de retour (RGA) doit être inscrit sur ce formulaire ainsi que sur tout document d'expédition. Le numéro de RGA est émis par notre département de Service Technique.

RGA #

Département Service Technique : 1-800-842-6629 ou techserv@hannacan.com

IMPORTANT : toute marchandise reçue sans le numéro de retour (RGA) et sans ce formulaire complété et signé sera placée en attente, ce qui retardera le traitement de ce retour.

DESCRIPTION ET IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT OU COMPOSANTE

Modèle: _____ Numéro de série: _____

Accessoire(s) / électrode(s) inclus: _____ Numéro d'inspection: _____

Description détaillée et raison du retour

PERSONNE À CONTACTER POUR CETTE RÉPARATION

Compagnie / distributeur: _____

Nom: _____ Téléphone: _____ Courriel: _____

FRAIS D'INSPECTION

En signant cette section, vous prenez conscience et acceptez que des frais d'inspection minimum de \$52.00 s'appliqueront dès qu'un instrument est retourné chez Hanna Instruments Canada dans les cas suivants :

- ❶ si un produit sous garantie, ou hors garantie s'avère fonctionnel
- ❷ si, après inspection, un estimé de réparation est refusé par le client
- ❸ si un produit s'avère économiquement non réparable

Si, dans les deux derniers cas (❷ et ❸), un instrument neuf de remplacement est commandé chez Hanna Instruments Canada, les frais d'inspection seront annulés.

Signature: _____ Date: _____

AUTORISATION DE RÉPARATION

- Réparation sous garantie (preuve d'achat ci-jointe)
- Procéder à la réparation de l'instrument identifié de \$ _____ sur le bon de commande # _____
(maximum)
- SVP me faire parvenir une estimation des frais et délais de réparation avant de procéder

- Par télécopieur
 - Par téléphone
 - Par courriel
- Au numéro suivant:
- Au numéro suivant:
- À l'adresse suivante:

Les frais de réparation incluent la main-d'œuvre, les pièces et composantes nécessaires à la réparation, le nettoyage et l'inspection de l'instrument. S'il ne s'avère pas économique que l'instrument soit réparé, le département du Service Technique vous contactera afin de vous proposer une alternative.

Les garanties standards s'appliquent sur toutes composantes ou pièces utilisées pour la réparation. La main-d'œuvre est garantie pour trois (3) mois.